

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Opéra en plein air :
médiation et diffusion
culturelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 juin 2018
par voie d'affichage
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 28 juin 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur JOUSSE
Madame PEYRESAUBES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Monsieur PAQUERIT à Monsieur PERICARD
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Etaient absentes :

Madame de CIDRAC
Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180627-18-C-05-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

OBJET : OPERA EN PLEIN AIR : MEDIATION ET DIFFUSION CULTURELLE

RAPPORTEUR : Madame ADAM

Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye accueille cette année deux représentations de l'opéra « Carmen » de Georges BIZET, les 6 et 7 juillet 2018 dans le cadre du festival *Opéra en Plein Air*. Ces concerts seront donnés dans le somptueux cadre du Domaine National du Château de Saint-Germain-en-Laye.

Cette création artistique met en valeur le patrimoine remarquable du Château de Saint-Germain-en-Laye et participe au rayonnement culturel de notre ville dans l'ouest parisien.

Pour autant, la volonté de la Ville de Saint-Germain-en-Laye est aussi de se saisir de ce moment d'exception pour permettre au public n'ayant habituellement pas accès à ce type de manifestation, de pouvoir assister à la représentation d'un grand opéra du répertoire classique.

Ainsi, la Ville s'engage avec volonté dans une démarche permettant l'accès à la culture classique au plus grand nombre et vers des publics éloignés de la culture.

Pour cela, en lien étroit avec nos partenaires comme l'Agasec ou la Soucoupe, la Ville s'engage à l'achat de places qui seront ensuite attribuées par nos partenaires au public ciblé.

Pour les deux représentations, la Ville va procéder à l'achat de 63 places en catégorie 2 et de 260 places en catégorie 3. Ces places ont pour vocation de participer au rayonnement de la collectivité et de favoriser l'accès à la culture des publics les plus éloignés.

Cet achat de places auprès de la société *Opéra en Plein Air*, représente un montant total de 12 242 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour réaliser cet achat et d'autoriser la distribution de ces places permettant d'aider au rayonnement de la collectivité et de favoriser l'accès à la culture des publics les plus éloignés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour réaliser cet achat et autorise la distribution de ces places permettant d'aider au rayonnement de la collectivité et de favoriser l'accès à la culture des publics les plus éloignés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A blue ink signature, appearing to be 'Arnaud PERICARD', is written over the text of the official stamp.

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye